

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 31 octobre 2007*

## **Projet de loi**

**autorisant le Conseil d'Etat à aliéner les parcelles Nos 2884 et 2885 de la commune de Genève, section Plainpalais**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Aliénation**

Le Conseil d'Etat est autorisé à aliéner, au nom de l'Etat de Genève, les parcelles Nos 2884 et 2885 de la commune de Genève, section Plainpalais.

### **Art. 2 Remploi**

Le produit de la vente est affecté à l'acquisition de terrains de réserve à inscrire au patrimoine financier de l'Etat.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans son rapport RD 324 sur la politique foncière de l'Etat, le Conseil d'Etat vous avait proposé d'engager une politique active de valorisation et d'amélioration qualitative du patrimoine foncier du canton, de manière que la composition de ce dernier réponde aux besoins d'intérêt général ou d'intérêt public de la collectivité genevoise, notamment en matière d'aménagement, d'équipement et de logement.

A cet effet, le département des constructions et des technologies de l'information, alors DAEL, vous a déjà soumis trois trains de lois, et une vingtaine d'entre elles ont été votées.

La sélection des objets se poursuit et, comme le veut l'usage, ils ont tout d'abord été proposés aux communes de situation, qui ne les ont pas retenus.

Comme par le passé, la plupart de ces biens seront vendus sous forme d'enchères publiques ou privées et feront l'objet d'informations dans la FAO, dans un hebdomadaire spécialisé et sur le site Internet de l'Etat de Genève.

Telle est la raison d'être du présent projet de loi, qui tend à autoriser le Conseil d'Etat à aliéner les parcelles N<sup>os</sup> 2884 et 2885 de la commune de Genève, section Plainpalais, dont les caractéristiques essentielles sont énumérées ci-après.

### **Bref descriptif de la parcelle**

En 1970, l'Etat de Genève est devenu propriétaire des parcelles N<sup>os</sup> 2884 et 2885 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface respective de 7 065 m<sup>2</sup> et 3 297 m<sup>2</sup>.

Depuis 1974, l'Etat de Genève consent un droit de superficie sur la parcelle N<sup>o</sup> 2884 à la Fondation du Bout-du-Monde, anciennement Fondation Val Fleuri, et la rente annuelle s'élève à 38 784 F.

Actuellement, cette Fondation gère un EMS, d'une capacité de 230 lits, et elle projette de construire un immeuble sur la parcelle de l'Etat, de manière à augmenter son offre à 260 lits.

Ce projet nécessitera, d'une part, l'approbation du comité de pilotage EMS et, d'autre part, le déclassement des deux parcelles en zone de développement, puisqu'elles se situent actuellement en zone villa.

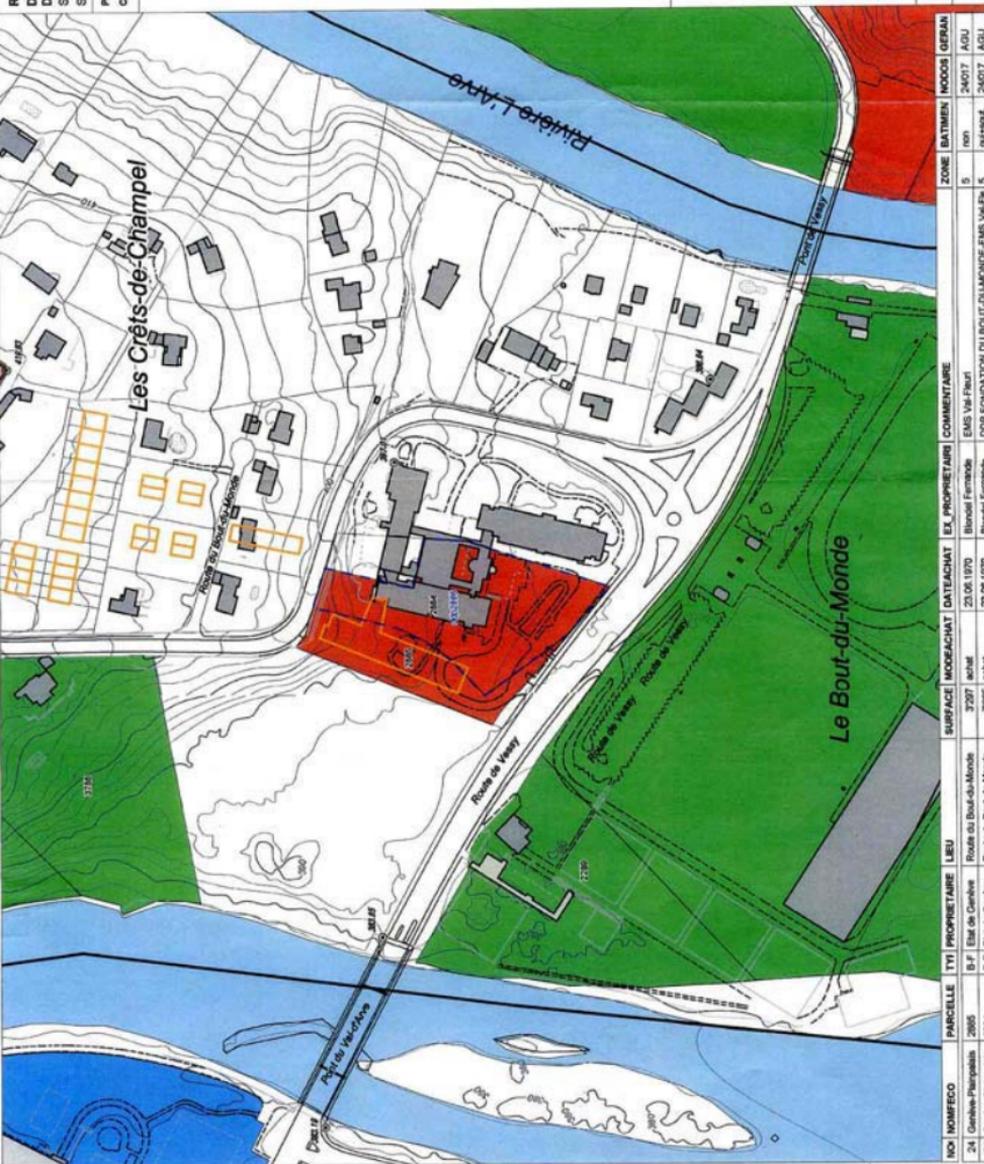
Compte tenu de ce qui précède, il est évident que ces deux parcelles ne peuvent être vendues qu'à la Fondation du Bout-du-Monde et le prix sera fixé en fonction des droits à bâtir, une fois le projet accepté par le comité de pilotage EMS.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : 1 plan*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET  
 DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
 Secrétariat général  
 Service des opérations foncières  
 PROPRIETES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
 COMMUNE DE GENEVE-SECTION PLANPALAIS

- Etat de Genève
- Fondations liées à l'Etat de Genève
- Etat de Genève avec contrats administratifs fiduciaires
- Organisations Internationales (Etats étrangers, FPOI)
- Fondations pour les Temples Industriels de Genève (FTI)
- Temporels Publics Generaux (TPG)
- Services Industriels de Genève (SIG)
- Hospices Général
- Confédération, PTT Canton (sauf SE), CFF
- Ville de Genève
- Hôpital, Universals
- Casinos (sauf Ville de Genève)
- Casinos de pensions (CAP, CEH, CH, CFP)



Echelle 1 : 2000  
 Date : 26.02.2007  
 Produit par : ALS

NOI	NOMFECCO	PARCELLE	TYI	PROPRIETAIRE	LIEU	SURFACE	MODEACHT	DATEACHT	EX. PROPRIETAIRES	COMMENTAIRE	ZONE	BATIMEN	NOODS	GERMAN
24	Centree-Planpalais	2665	B/F	Etat de Geneve	Rue de Le Bout-du-Monde	7327	actif	20.06.1970	Bronnal Fontaine	EMS Via-Frut	S	non	24017	AGU
24	Centree-Planpalais	2664	B/F	Etat de Geneve	Rue de Le Bout-du-Monde	7365	actif	20.06.1970	Bronnal Fontaine	DDP FONDATION DU BOUT-DU-MONDE-EMS Via-Fru	S	ou/roul.	24017	AGU